

Objet : Droit d'utilisation de la dénomination Bachelor en sciences et ingénierie et du sigle associé (BSI)

- *Vu la mission confiée à la CTI, par le MESR, d'évaluer les formations de Bachelor proposées par les écoles d'ingénieurs accréditées ;*
- *Vu le référentiel et la procédure d'attribution du grade de licence aux diplômes de bachelor en sciences et ingénierie ;*
- *Vu les intitulés de spécialités approuvés par la CTI pendant les campagnes antérieures ;*
- *Vu les délibérations approuvées par la Commission en séances plénières du 14 février 2023 et du 15 novembre 2023 ;*

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente délibération :

La CTI s'est vue confiée, à titre exclusif, par le MESR, depuis 2020, la mission d'évaluer toutes les formations de Bachelor proposées par les écoles d'ingénieurs accréditées, afin qu'elles puissent ensuite bénéficier du grade de Licence, octroyé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette évaluation est réalisée par la CTI :

- en lien avec le cahier des charges pour l'attribution des grades académiques de licence et de master ([arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires](#)),
- en suivant le référentiel et la procédure élaborés par la CTI et publiés sur son site Internet : [référentiel et procédure Bachelor](#).

Depuis 2020, la dénomination Bachelor en sciences et ingénierie et le sigle BSI sont utilisés par la CTI et par les écoles d'ingénieurs dans le cadre défini ci-dessus. Il convient donc de réserver la dénomination susmentionnée à ce seul usage exclusif. Ceci préviendra toute confusion quant à la nature des diplômes délivrés et contribuera à la nécessaire transparence de l'information des écoles sur leur offre de formation.

Seuls les Bachelors délivrés par une école d'ingénieurs accréditée par la CTI, évalués en tant que tels par la CTI et accrédité par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'attribution du grade de licence pourront ainsi se prévaloir de la dénomination Bachelor en sciences et ingénierie et du sigle associé (BSI).

Cette dénomination, le sigle et son utilisation feront l'objet des mesures de protection prévues par le droit de la propriété intellectuelle.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 16 janvier 2024.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'EC', with a stylized flourish.

La présidente

Elisabeth CREPON